

L'îlot du lac : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines

The "îlot du lac": between archaeogeography and the history of urban forms

Anne-Sophie Cléménçon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9520>

DOI : [10.4000/etudesrurales.9520](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9520)

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 18 février 2011

Pagination : 155-178

Référence électronique

Anne-Sophie Cléménçon, « L'îlot du lac : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines », *Études rurales* [En ligne], 188 | 2011, mis en ligne le 18 janvier 2014, consulté le 07 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9520> ; DOI : [10.4000/etudesrurales.9520](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9520)

Ce document a été généré automatiquement le 7 janvier 2020.

© Tous droits réservés

L'îlot du lac : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines

The "îlot du lac": between archaeogeography and the history of urban forms

Anne-Sophie Cléménçon

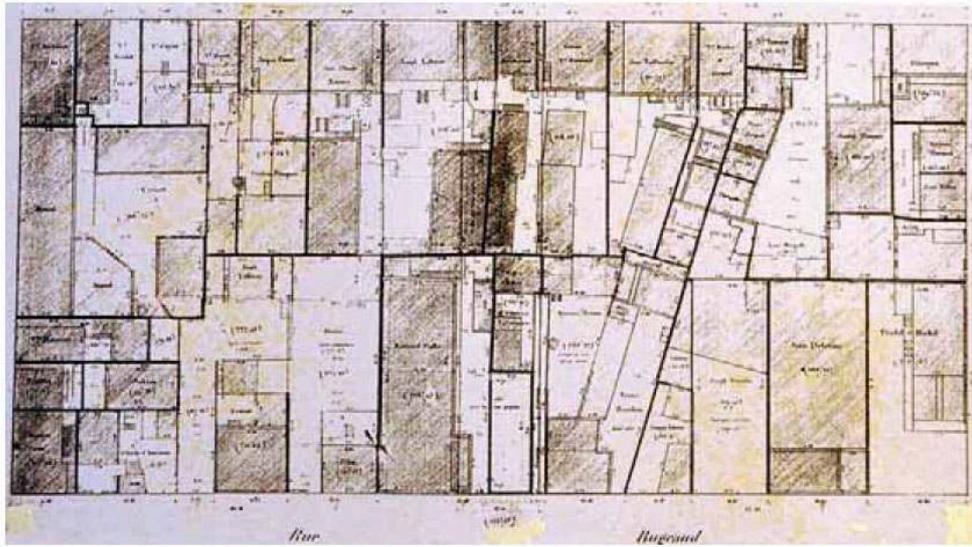
- 1 SITUÉ À LYON, sur la rive gauche du Rhône, dans le 6^e arrondissement, entre les rues Garibaldi, Cuvier, Tête d'Or et Bugeaud, « l'îlot du lac »¹ représentait à l'origine une surface de 1,79 hectare. Sa formation et son évolution couvrent près de trois siècles, du XVIII^e à nos jours, au cours desquels cet îlot est passé de l'état rural à l'état urbain. Aujourd'hui, il se situe à proximité du quartier de la Part-Dieu, deuxième centre de l'agglomération lyonnaise. On peut penser que la plupart des îlots urbains ont d'abord été ruraux.
- 2 L'îlot du lac présente un intérêt majeur sur les plans historique et méthodologique. Sa première particularité est d'avoir, dans sa morphologie urbaine, conservé les traces de la présence d'un lac. Son second atout, considérable aux yeux des chercheurs, est que sa création et son évolution sont exceptionnellement bien documentées par des sources anciennes et récentes, textuelles et planimétriques. Cela vient du fait que cette zone a longtemps appartenu – de 1725 aux années 1960-1970 – à un seul et même propriétaire : les Hospices civils de Lyon (HCL). Afin de gérer au mieux son patrimoine foncier, d'abord rural, puis urbain, cette importante structure hospitalière a constitué et conservé des sources, textes et cartes d'une extraordinaire précision, ce qui est rare dans l'histoire des villes européennes. Nous disposons donc d'une superbe cartographie et d'un ensemble de textes relatifs à la gestion foncière, à la formation des voies, du parcellaire et du bâti, et à leur évolution².
- 3 Cette étude entre dans le cadre de ce qu'on appelle, au sens large, « l'histoire des formes urbaines » et, plus spécifiquement, des travaux sur « la fabrication de la ville ordinaire » initiés il y a quelques années à partir de l'exemple lyonnais précisément [Cléménçon 1999 et 2009]³.

- 4 Cette étude va permettre d'affiner cette thématique en s'appuyant sur deux éléments principaux. Le premier est l'opposition entre une planification rigoureuse des voies et une urbanisation non planifiée de l'intérieur des îlots au sein de laquelle le processus de construction de la « ville ordinaire » est à l'œuvre. Le second porte sur la relation entre gestion foncière et morphologie, et ce via le cas complexe qu'est la location du sol. Celle-ci, qui a été récemment l'objet d'un premier article sur Lyon [Cléménçon 2008-2009], s'est faite sur un mode de faire-valoir peu connu et beaucoup plus répandu qu'on ne le croit.
- 5 Cette étude relève de l'archéogéographie en ce qu'elle s'intéresse aux réseaux viaires et parcellaires, à la transmission d'une forme naturelle, aux conséquences morphologiques de la gestion du foncier et à la planification⁴. À l'analyse des résultats formels elle ajoute la connaissance des processus historiques complexes qui les ont engendrés. Prenant en compte la dynamique complète qui mène du rural à l'urbain, elle ouvre l'archéogéographie aux questionnements plus spécifiquement urbains que celle-ci a encore peu explorés. L'échelle d'observation fine, celle de l'intérieur de l'îlot, permet de mettre en lumière des processus invisibles à une échelle plus large. Elle révèle par exemple le rôle essentiel du bâti et son influence sur le parcellaire. Enfin, l'époque « contemporaine » au sens que lui donnent les historiens, c'est-à-dire celle qui va du XIX^e au XXI^e siècle, devient un objet d'étude à part entière, au même titre que les périodes plus anciennes. Ainsi est créé un pont indispensable à la compréhension du monde actuel.
- 6 Étant née de l'archéologie et de la géographie, l'archéogéographie est encore peu nourrie de sources modernes et contemporaines quoique les choses changent vite dans ce domaine. L'idée ici est d'en éprouver la méthode sur un territoire où il y a abondance de sources historiques, cartographiques et textuelles, et ce sur presque trois cents ans. Pour ce faire, on a demandé à Gérard Chouquer de réaliser un test en aveugle de l'îlot du lac à partir de trois plans, qui vont des premières implantations à l'état le plus densifié. Celui-ci s'est ainsi retrouvé dans la situation habituelle de l'archéogéographe qui ne dispose que de quelques relevés. Puis nous avons comparé ses résultats avec ce que révèle la recherche en histoire des formes urbaines et les avons critiqués au regard de l'analyse des sources historiques. Naturellement, cette analyse s'est focalisée sur les périodes où se mettent en place le parcellaire et le bâti. Notons que la documentation est tellement riche qu'il est impossible de l'exploiter complètement.
- 7 L'îlot du lac devient ainsi un laboratoire d'expérimentation. Le projet est ambitieux puisqu'à terme il vise à établir des parallèles entre ces deux types de travaux et à procéder à des échanges de connaissance.

Résultats archéogéographiques en aveugle

- 8 Il a donc été décidé de tenter l'expérience d'un test en aveugle sur l'îlot 166. L'étude que Gérard Chouquer a réalisée est résumée ci-après, en développant particulièrement les informations qui font écho à la recherche historique. Les trois plans fournis pour ce test rendent compte de trois états du parcellaire et du bâti : en 1853 ; vers 1865 ; et le 15 août 1880. Gérard Chouquer a fait le choix de n'interpréter, dans un premier temps, que le dernier, celui de 1880 (ill. 1 p. 162), pour éclairer ensuite rétrospectivement cette première analyse à l'aide des deux autres plans (ill. 5 et 6 p. 164).

Ill. 1. Plan de l'îlot 166, dessiné le 15 août 1880 par Rivière (HCL, Service des affaires domaniales, plans minutes, meubles à plans). Publié dans A.-S. Cléménçon [1999 : 383a].

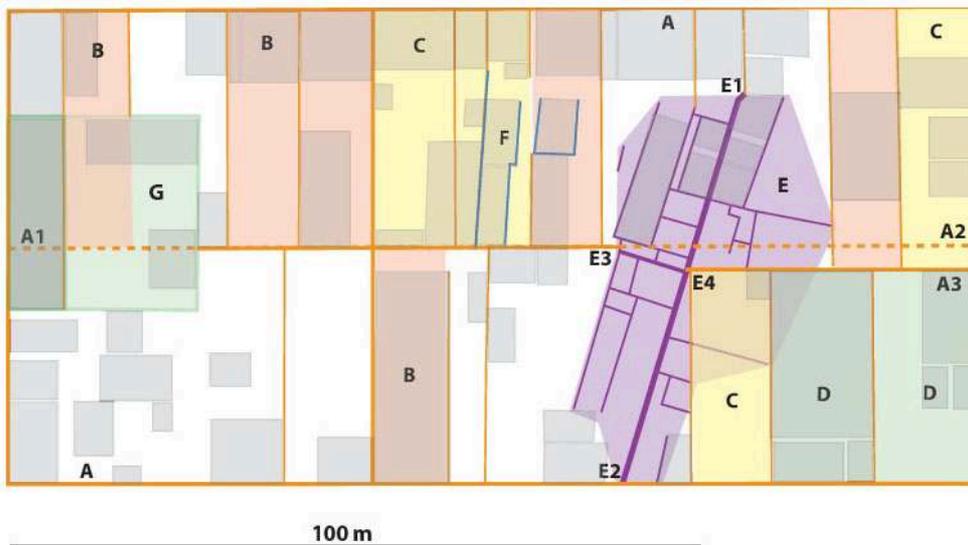


- 9 Son étude comprend trois étapes : une description, qui s'appuie sur une réinterprétation graphique ; des suggestions d'interprétation ; et un commentaire, qui tient compte des deux autres états du parcellaire (1853 et 1865).
- 10 Pour procéder à la description de l'îlot 166, l'analyste se met dans la situation de quelqu'un qui ne connaîtrait que la date du document (1880) et la localisation de l'îlot dans Lyon. La comparaison entre le plan de 1880 et l'état actuel visible sur Google Earth (ill. 2 p. 162) montre une absence totale de transmission et la création d'une nouvelle voie, la rue Barrier, qui coupe l'ancien îlot en deux. L'analyse de l'état ancien soulève les points suivants, mis en valeur par la réinterprétation graphique (ill. 3 p. 163) : l'îlot compose un rectangle de 140-142 mètres sur 70 mètres, divisé dans le sens de la longueur sur environ la moitié de la distance (la ligne médiane A1-A2). Trois modules de parcelle se distinguent : un de 10 mètres de large, qui se répète 6 fois (B) ; un de 11-12 mètres de large, qui se répète 4 fois (C) ; et un de 15 mètres de large, qui se répète 2 fois (D). Ces modules détermineraient de possibles parcelles initiales d'une longueur de 35 mètres, exception faite des parcelles de la partie est. En G, on peut voir une forme carrée qui interrompt la ligne médiane. Enfin, en E – et c'est le plus important –, notre attention est attirée par une discordance.

III. 2. Le même emplacement en 2009, formé de 2 îlots. Google Earth.



III. 3. Interprétation graphique du plan du 15 août 1880 par Gérard Chouquer.



- 11 Voici les suggestions d'interprétation de Gérard Chouquer : la zone d'étude s'insérerait dans la grille des voies de cette partie du 6^e arrondissement de Lyon, dont l'urbanisation pourrait dater du courant du XIX^e siècle. Cette régularité et le mode de partition interne de l'îlot iraient dans le sens d'un lotissement. On aurait donc affaire à un îlot de planification classique avec division longitudinale, situation fréquente depuis le Moyen Âge et l'époque moderne, et création de parcelles répondant à quelques modules de base. La parcelle G pourrait s'expliquer par l'existence d'un immeuble sur le côté ouest de l'îlot, qui lui donnerait sa largeur. Un héritage local antérieur aurait pu empêcher la division régulière. Enfin, la discordance diagonale (E) pourrait s'expliquer ainsi : étant donné le caractère générateur de forme (morphogénétique) de la ligne E1-E2 et la totale inclusion de la forme E dans l'îlot, il pourrait s'agir d'un état antérieur du bâti le long d'une limite, mur de clôture ou voie. Cette discordance inviterait à rechercher l'élément qui en est responsable et, donc, à compiler de la documentation.

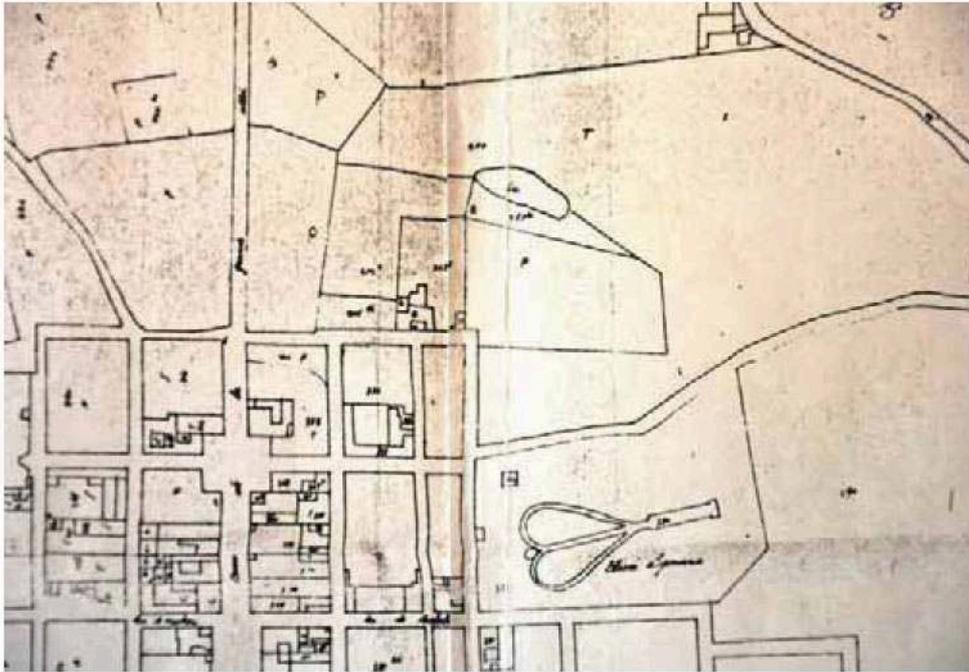
- 12 Puis, à la lumière des deux autres plans fournis, Gérard Chouquer propose une évaluation de ses premières conclusions :
- Ce que l'analyse du seul document de 1880 ne permet pas, c'est de comprendre la cause de la discordance diagonale (E) qui est un fait morphologique majeur, l'autre fait majeur étant la régularité de la planification. On ne peut pas savoir que l'est de la parcelle était occupé par un plan d'eau. Cette ignorance induit deux biais dans l'analyse en aveugle.
- 13 Voici le commentaire qui accompagne cette évaluation. L'interprétation d'une voie ou d'un bâti antérieur ne tient plus. Par ailleurs, on passe à côté d'un fait morphologique intéressant, à savoir le déplacement vers l'ouest de l'orientation diagonale (E). En effet, là où se trouvait le lac incliné selon cette orientation, l'urbanisation a repris l'orientation dominante de la planification : le damier (A). Pourtant l'orientation du lac demeure, mais à côté de son emplacement, plus à l'ouest. Il y a donc transfert de l'orientation (isoclinie) et déplacement de l'orientation, ici latéral (anisotropie). D'autres exemples de plus longue durée, Besançon notamment, montrent que les qualités et les défauts du travail effectué à Lyon sont les mêmes mais qu'ils sont simplement amplifiés par la longue durée.
- 14 L'étude historique va permettre de confirmer ou d'infirmer ces premières hypothèses.

De 1725 à 1839 : le parcellaire et l'occupation rurale subsistent ; le lac apparaît

- 15 Le futur îlot 166 appartient au Domaine rural de la Part-Dieu donné par Catherine de Mazonod, veuve Servient, le 8 juillet 1725⁵. L'Hôtel-Dieu est le principal et le plus ancien hôpital qui fera partie, en 1806, des Hospices civils de Lyon (HCL). C'est avec des dons de ce type que cette puissante structure va hériter du vaste territoire qu'est la rive gauche du Rhône, front d'urbanisation majeur de l'agglomération lyonnaise au XIX^e siècle. De forme irrégulière, le Domaine de la Part-Dieu aurait été compris entre les voies actuelles du cours de la Liberté à l'ouest, du cours Vitton au nord, du boulevard des Brotteaux à l'est, et de la rue Paul Bert au sud. Présentant alors un parcellaire rural, ce domaine est, comme les autres, divisé en prés et terres. C'est la « Terre du Grand Pré à la Part-Dieu », comme elle est nommée sur un plan des années 1760, qui accueillera l'îlot en question, au nord de la Patte d'Oie.
- 16 En 1781, puis vers 1811, deux événements essentiels se produisent : la mise en application d'un plan en damier et l'apparition d'un lac. L'architecte urbaniste Morand, initiateur du projet d'extension de la ville à l'est et propriétaire d'une zone stratégique à cet endroit, parvient, après de nombreuses tractations avec les différents acteurs en présence (le pouvoir royal, le pouvoir communal et les Hospices), à faire approuver un plan en damier sur la rive gauche du Rhône – le plan Morand-Decrénice de 1781 –, qui sera joint à tous les actes de vente de cette zone. La mise en application du plan s'effectue rapidement. Le futur îlot 166 ne fait pas partie de ce plan, qui fera plus tard l'objet de plusieurs extensions⁶. Toutefois il se situe à proximité de la zone concernée par le plan, ce qui sera, bien sûr, déterminant. Vers 1811, un lac se forme brutalement dans la partie est du futur îlot (ill. 4 p. 163). Lors d'un conseil d'administration des Hospices, en 1851, on raconte ce fait surprenant :
- Le Rhône débordé forma, il y a quarante ans, au milieu de ce vaste terrain, une excavation que remplirent les eaux de ce fleuve, faisant ainsi apparaître tout à coup

un petit lac qui subsiste encore, et qui a donné lieu à la dénomination de Grand Pré du Lac⁷.

III. 4. Détail du plan cadastral des Brotteaux en mars 1824, dessiné par Terra, avec le lac et les limites du damier de Morand. Publié dans A.-S. Cléménçon [1999 : 102].



- 17 Sur les plans des années 1820-1830, on lit des noms comme « Terre du Grand Pré ou du Lac » ou « Terre du Lac ». C'est ce dernier qui sera le plus souvent repris par la suite. Le lac qui apparaît ici est donc l'élément qui va entraîner, en rupture avec le damier, l'orientation diagonale d'une partie de l'îlot signalée par Gérard Chouquer comme l'un des deux faits morphologiques majeurs.
- 18 On sait que ce territoire est la propriété des Hospices. Mais comment est-il géré et par qui ? Il se trouve qu'à la fin des années 1830, un des sous-locataires des Hospices pour la « Terre du Lac » est une entreprise importante de Lyon : la Compagnie des Ponts sur le Rhône. Or, les archives de cette dernière comprennent un dossier complet sur la gestion de cette terre. C'est là que l'on a retrouvé l'acte de location du Domaine de la Part-Dieu entre 1835 et 1844, assorti de son cahier des charges⁸. On y apprend que l'exploitation de ce domaine est encore totalement rurale. Il est loué, pour neuf ans, de 1826 à 1835, à Joseph Milliat, de 1835 à 1844, aux frères Milliat, Claude et Antoine, « propriétaires cultivateurs » demeurant à la Part-Dieu, sans doute de la même famille. Les textes précisent les termes de cette dernière location : elle se compose de « bâtiments d'habitation avec caves et grenier ; bâtiments d'exploitation ; écuries ; fenils ; hangar ; une grande cour ; deux pompes ; verchère close de murs et jardin planté d'arbres à fruits ; terres et prés »⁹. Les activités agricoles sont soigneusement énumérées : coupe de bois blanc ; écotement des arbres de haute futaie ; plantations ; semence des blés hivernaux ; préparation et fumaille des fonds. Il faudra aussi entretenir haies et chemins, creuser et purger les fossés, combler les excavations provoquées par les crues du Rhône. Les chèvres, brebis et cochons ne seront jamais mis en pâture dans les prés et le long des haies. Le fermier « cultivera le domaine avec un

nombre suffisant de domestiques et le fournira de bestiaux et de tous les outils et ustensiles d'agriculture ».

- 19 Jusqu'en 1839, il s'agit donc d'une configuration simple : un propriétaire loue à un fermier un domaine dont le bail et le parcellaire sont ruraux. Pourtant la ville se rapproche rapidement et, avant même la fin de ce bail, une exploitation d'un autre type apparaît.

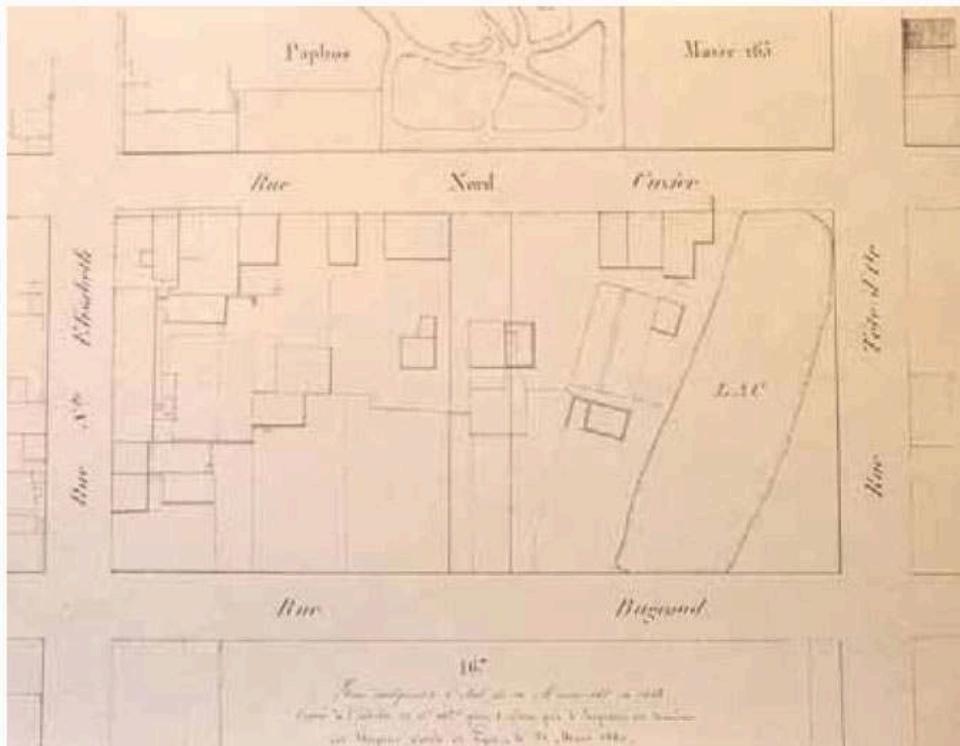
De 1839 à 1853 : les premières implantations urbaines sur la « Terre du Lac »

- 20 À quoi ressemble la « Terre du Lac » en 1839 ? Dans l'enceinte du plan Morand, l'urbanisation progresse régulièrement d'ouest en est. La « Terre du Lac » constitue encore l'une des enclaves non bâties entre le plan Morand, à l'ouest, et un nouveau quartier, à l'est, qui respecte, lui aussi, le principe du damier : la Cité du Rhône. Au-delà se trouve le Fort des Brotteaux, élément des nouvelles fortifications situées plus à l'est. Au nord du futur îlot 166, le clos de Paphos est, en 1839, le seul élément construit de la « Terre du Lac ».

Les voies

- 21 Au début de la période 1839-1853, les voies ne sont pas encore tracées sur le terrain mais elles apparaissent sur plusieurs dessins, conformément au plan général d'extension. Celui-ci prolonge le plan Morand et est coordonné par la commune indépendante de La Guillotière (la rive gauche du Rhône ne fera partie de Lyon qu'en 1852). Dans les actes de location des Hospices, ces voies sont régulièrement évoquées d'une manière qui laisse aux Hospices la possibilité de les faire ouvrir lorsqu'ils le souhaitent. Il y est aussi stipulé que les locataires ne pourront « ni intercepter ni obstruer ces voies »¹⁰, qu'elles soient déjà ouvertes ou encore à ouvrir. Sur le plan de 1853 (ill. 5 p. 164), en effet, la forme rectangulaire de l'îlot est bien établie, et les constructions n'empiètent que très peu sur la rue Cuvier, au nord. La rue Barrier n'étant pas encore en projet, les empiètements sont nombreux à cet endroit. Comme le signale Gérard Chouquer, l'îlot est à cette époque bien intégré dans la grille régulière de cette planification à grande échelle, second fait majeur de cette histoire, selon lui.

III. 5. Plan de l'îlot 166 en 1853, redessiné a posteriori par l'inspecteur des domaines des Hospices en 1880, avec le lac, les premières implantations et des éléments plus tardifs (HCL, Service des affaires domaniales, plans minutes, meubles à plans). Publié dans A.-S. Cléménçon [1999 : 383a].



Emboîtement des locations et nouvel usage du terrain

- 22 Au cours de cette période apparaît l'un des mécanismes caractéristiques de la politique foncière des Hospices, à savoir l'emboîtement des locations, déterminant dans la mise en place du parcellaire interne des îlots¹¹.
- 23 Pour mieux comprendre ce principe, qui rappelle les poupées russes, nous précisons chaque fois le niveau d'emboîtement, les Hospices occupant le niveau 1 en tant que propriétaires du terrain. Vers le milieu de leur bail, les frères Milliat (niveau 2) sous-louent à la Compagnie des Ponts sur le Rhône (niveau 3) la « Terre du Lac », qui ne constitue qu'une partie du Domaine de la Part-Dieu. Ce nouveau bail court pour les cinq années restantes, du 22 mai 1839 au 22 novembre 1844, et reprend les clauses de l'occupation rurale de l'ancien bail des Milliat. Le 18 septembre 1839, les Hospices louent par anticipation cette même « Terre du Lac » à la même Compagnie, du 22 novembre 1844 au 22 novembre 1853, faisant ainsi suite à la sous-location des Milliat.
- 24 Cependant, dans ce nouveau bail, le terrain change de destination selon une proposition émanant probablement de la Compagnie, qui reflète bien la nouvelle vocation de loisir de la rive gauche du Rhône. Le 26 mai 1840, la Compagnie des Ponts sous-loue à son tour la « Terre du Lac » à un négociant lyonnais, Paulin Genton (niveau 4), jusqu'au 22 novembre 1853, fin du bail. Ces deux dernières opérations permettent à la Compagnie de louer rapidement, avec le changement d'usage souhaité. Les clauses du « bail anticipé » sont précisées : Paulin Genton pourra prévoir des promenades, jeux de boules, foires, établissements et amusements publics,

constructions ; il pourra planter des arbres et des haies, installer des échoppes et des bancs ; il pourra en percevoir les locations et bénéfices¹². Pour ne pas dissuader le public, les établissements polluants sont interdits (fabriques, manufactures, forges, moulins à vapeur). À l'expiration du bail, le preneur pourra enlever ses constructions mais il devra laisser les fondations jusqu'au ras du sol, ainsi que les remblais et les plantations d'arbres.

- 25 Cette période connaît trois événements remarquables : on assiste à l'emboîtement des locations ; la « Terre du Lac » est séparée du Domaine pour être directement gérée par les Hospices ; sa destination change en raison du rapprochement de la ville.

L'affaire Genton

- 26 Le sieur Genton se retrouvant en difficulté financière, sa location lui est retirée. Il tente de la récupérer à l'aide d'un prête-nom et finit expulsé de chez lui en 1848. Il comparait trois fois devant la justice. Grâce aux pièces rassemblées à l'occasion de ces jugements, on découvre un élément qui, sinon, serait resté inconnu. Genton (niveau 4), locataire de la « Terre du Lac » ou d'une partie de celle-ci – le texte est imprécis – a lui-même sous-loué des portions de ce tènement. Ces sous-locations (niveau 5) sont d'ailleurs une des causes de ses déboires :

Des difficultés sans nombre qu'il a éprouvées au début de son entreprise, des grandes dépenses qu'il a faites, de la rareté des sous-locations, de l'insolvabilité de la plupart de ses sous-locataires, et des saisies-arrêts qui l'ont empêché de recevoir les bonnes sous-locations¹³.

- 27 En mai 1844, Genton a 13 locataires¹⁴ pour des surfaces allant de 100 à 1 000 m², avec une majorité de lots de 300 à 400 m². On est donc en présence ici d'au moins 5 niveaux d'emboîtement, et il est vraisemblable que les locataires de Genton sous-louent à leur tour (niveau 6). Les surfaces des lots, toutes différentes et irrégulières, laissent penser – et c'est confirmé par le plan de 1853 – que Genton n'a pas imposé de régularité dans le dessin des lots.
- 28 À qui imputer les premières implantations ? Il va de soi que ni les Hospices, ni les Milliat, ni la Compagnie n'en portent la responsabilité. Peut-on l'attribuer à Genton, ou relève-t-elle d'une négociation entre lui et les sous-locataires, qui auraient pu imposer leurs choix étant donné le peu de demandes ? En tout cas, il est évident que ces sous-locataires sont des acteurs importants puisque ce sont sans doute eux qui définissent les premières limites des lots et les premières constructions sur la « Terre du Lac », même si nous ignorons s'ils ont investi le futur îlot 166 en particulier. Bien qu'il soit stipulé qu'un locataire peut détruire les constructions à la fin de son bail, il est rare que cela se produise, les bâtiments ayant de la valeur.

Après Genton : de 1844 à 1853

- 29 Comme prévu en 1839, le 22 novembre 1844, les Hospices détachent la « Terre du Lac » du Domaine de la Part-Dieu et la relouent pour neuf ans, en direct cette fois, à la Compagnie des Ponts. Après l'affaire Genton, la Compagnie cherche à nouveau des sous-locataires pour les 32 000 m², avec le même cahier des charges que pour Genton¹⁵. La suite de l'histoire n'est pas très claire, mais on peut s'appuyer sur le plan de 1853 (ill. 5) pour en savoir davantage. Ce relevé, d'une précision remarquable, est l'un des trois plans fournis à Gérard Chouquer pour le test en aveugle. C'est un état de l'îlot en

1853, mais redessiné en 1880 par l'inspecteur des domaines des Hospices, ce qui explique la présence d'indications postérieures à 1853, comme la rue Barrier, et explique sans doute aussi la régularisation du parcellaire. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à cette date de nombreux bâtiments existent déjà, disposés majoritairement au nord et à l'ouest de l'îlot.

- 30 Deux faits sont à retenir, qui constituent des réponses aux questions de Gérard Chouquer. La fameuse discordance en diagonale est visible pour la première fois sur un plan à côté du lac (son élément morphogénétique). Il est clair que les bâtiments ont été implantés selon cette orientation pour faire face à la berge du lac, ce qui explique aussi le décalage vers l'ouest. Par ailleurs, un grand bâtiment existe à l'ouest, le long de la rue Sainte-Élisabeth (actuelle rue Garibaldi), à l'origine de l'interruption (G) de la future ligne médiane est-ouest de l'îlot.
- 31 Ces neuf années (1844-1853) sont très riches en événements en matière de gestion foncière et de morphologie, les deux étant liés.
- 32 On assiste ainsi à une première réduction de l'échelle de gestion : on passe du Domaine de la Part-Dieu à une partie de celui-ci : la « Terre du Lac ». Parallèlement, on recourt au système de location par emboîtements. Se distinguent ainsi cinq niveaux de gestion :
- niveau 1 : les Hospices, propriétaires
 - niveau 2 : les frères Milliat, locataires ruraux du Domaine de la Part-Dieu (63 hectares)
 - niveau 3 : la Compagnie des Ponts du Rhône pour la « Terre du Lac » (10 hectares 54 ares)
 - niveau 4 : Paulin Genton pour cette même terre (ou une partie)
 - niveau 5 : les locataires de Genton par lots plus petits (300 à 400 m²).
- 33 Dès cette époque on observe, dans la gestion du sol, une grande complexité qui se répercute sur la morphologie. La « Terre du Lac » est détachée du Domaine de la Part-Dieu et gérée de façon plus autonome. Elle perd alors son caractère exclusivement rural pour une occupation plus urbaine attirant un nouveau type de locataires. L'emboîtement des locataires va générer un parcellaire spécifique, beaucoup plus morcelé qu'une parcelle rurale. Ces sont les locataires des niveaux 4 et 5 qui dessinent des lots irréguliers et élèvent les premières constructions. En intégrant des obligations dans les baux des locataires, les Hospices déterminent les voies qui entourent l'îlot 166.

De 1853 à 1880 : division de la « Terre du lac » et location de l'îlot dans son intégralité, puis par portions

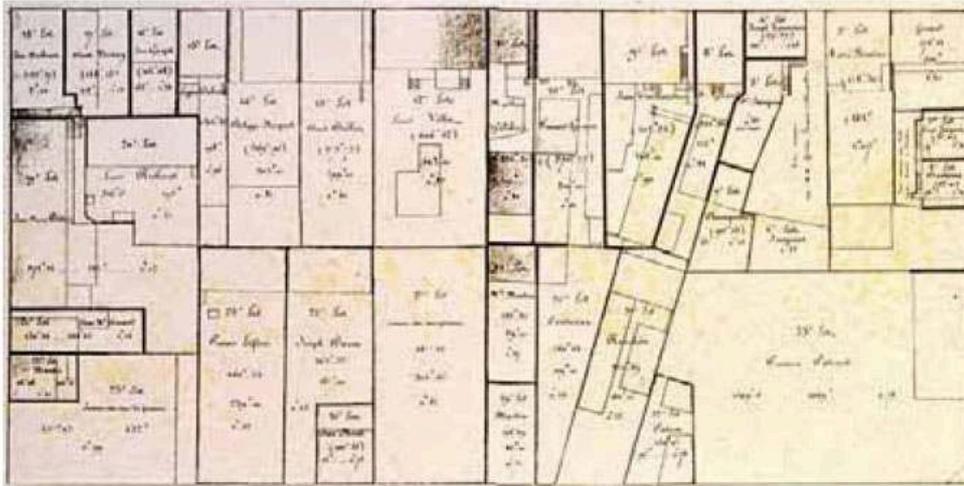
- 34 Entre 1853 et 1880, la rive gauche s'urbanise rapidement. Dans l'enceinte des fortifications que double désormais une ligne de chemin de fer, le damier s'étend jusqu'à La Guillotière, au sud. La zone d'influence de l'îlot 166 abrite deux implantations importantes : le Parc de la Tête d'Or, au nord ; et la caserne de la Part-Dieu, au sud. Tout autour se construisent des édifices publics, en premier lieu des églises. Les archives précisent que, sur la « Terre du Lac », « le sol n'a pas tardé à se couvrir d'ateliers, de jardins, d'habitations et d'établissements industriels »¹⁶. Le 12 mars 1851, anticipant l'expiration du bail en 1853, les Hospices proposent de diviser ce tènement en une douzaine de « masses »¹⁷ destinées à être louées directement.
- 35 C'est sans doute à ce stade que les Hospices attribuent à la « masse » 166 son numéro. Les voies sont dessinées. On ouvre la rue Cuvier entre la rue Sainte-Élisabeth et la Cité du Rhône. Le propriétaire du Clos Paphos, lassé d'attendre que la ville agisse, propose

aux Hospices de remblayer lui-même le tronçon qui le concerne « pour jouir de ses ouvertures et en faire de nouvelles »¹⁸. L'acte précise qu'il devra aussi combler la portion du lac débordant sur la rue, ce qui marque le début de la suppression du plan d'eau. En échange, les Hospices l'autorisent à pratiquer des ouvertures et à laisser s'écouler les eaux pluviales et ménagères. Ce type de transaction, alors très courant, est à l'origine de l'ouverture des voies de la rive gauche.

Premier bail général de la « masse » : 1853-1865

- 36 À mesure que l'urbanisation s'intensifie et que la rentabilité augmente, les Hospices réduisent l'échelle de leur gestion foncière. Entre 1853 et 1865, ils passent de la gestion directe de la « Terre du Lac » à la gestion directe de l'îlot 166, dans son entier, d'abord, puis en deux portions inégales. Le 20 décembre 1853, ils signent pour douze ans le premier bail direct de l'îlot 166, et ce avec une marchande de vin, Anne-Marie Amand, épouse d'André Monnier, autrefois garçon sellier, aujourd'hui commis négociant. Soulignons que c'est avec les sous-locations que les femmes deviennent à la fois visibles et nombreuses. Elles sont totalement absentes des contextes plus politiques et techniques. Le contrat de location précise que madame Monnier pourra sous-louer l'îlot par parties et qu'elle « sera tenue de combler à ses frais les affouillements qui existeraient au moment de l'entrée en jouissance et ceux que les eaux du Rhône y causeraient pendant la durée du bail ». On peut penser qu'il est encore question du lac, celui-ci n'existant plus sur les cartes quelques années plus tard. Sont interdits les dépôts de matières, les établissements insalubres et – élément nouveau – « les professions contraires aux bonnes mœurs ». Les clôtures, plantations, remblais et murs qu'elle crée jusqu'à hauteur de la rue continueront à appartenir aux Hospices. Enfin, sans doute à la suite d'une demande spécifique, elle pourra planter deux pépinières et les emporter.
- 37 Si les textes ne disent rien des sous-locations de madame Monnier, les plans sont, eux, plus explicites. Le deuxième plan fourni à Gérard Chouquer, non daté mais sans doute dessiné autour de 1865 (ill. 6) à la fin du bail Monnier, livre en effet nombre d'informations. Le lac a disparu, et sur son emplacement, on a déjà beaucoup construit. La partie diagonale s'est largement développée et traverse maintenant tout l'îlot, du nord-est au sud, alors même que l'élément qui l'a générée, le lac, a disparu. Le parcellaire a été découpé en 33 lots et régularisé, mais il est difficile de savoir dans quelles conditions et à quelle date¹⁹. C'est dommage car c'est le premier plan où figurent les éléments de régularité signalés par Gérard Chouquer : la diagonale, la médiane est-ouest et les 3 modules rectangulaires.

Ill. 6. Plan de l'îlot 166 vers 1865 au moment de la location générale, découpé en 33 lots. Dessiné par les Hospices (HCL, Service des affaires domaniales, plans minutes, meubles à plans). Publié dans A.-S. Cléménçon [1999 : 383a].



Deuxième bail, en deux portions : 1865-1880

- 38 Après ce premier bail général concernant tout l'îlot 166, ce dernier est découpé en deux portions très inégales louées pour quinze ans²⁰. Antoine Benoît Girard, commissionnaire propriétaire à Rive de Gier, loue un tout petit lot de 173 m² au nord-est, tandis que les 9 900 m² restants reviennent à un groupe de quatre locataires : Jean Taillandier, maître-maçon ; François Genon, marchand de charbon ; François Patricot, charpentier ; Eugène Dubouis, propriétaire à Lyon. Il est intéressant de noter que les trois premiers sont d'anciens locataires de madame Monnier et habitent les lots 9, 10 et 33 sur la partie est de l'îlot (ill. 6). Les contraintes énoncées dans les deux baux sont proches de celles du bail Monnier.
- 39 Deux plans réalisés à la fin de ces baux et légèrement différents rendent compte de l'état de l'îlot à cette époque : le troisième plan fourni à Gérard Chouquer (ill. 1) et, surtout, un plan vers 1880, où l'état du bâti est plus net. Sur ce dernier, la continuité avec le plan de 1865 est évidente : le parcellaire est en évolution et la densification du bâti atteint son maximum. Par la suite, l'îlot va se renouveler par de continuelles reconfigurations des limites parcellaires autour d'un bâti assez stable. En fonction des demandes des locataires, les lots peuvent être regroupés ou divisés.
- 40 Les trois caractéristiques relevées par Gérard Chouquer trouvent maintenant un nouvel éclairage. En effet, la discordance diagonale est responsable du décrochement (E3-E4) de la médiane du fait de la présence d'un bâtiment à cet emplacement. On notera en passant que cette zone diagonale continue à s'étendre, comme le montre un plan ultérieur. En revanche, l'hypothèse d'un îlot de planification classique avec division longitudinale et création de parcelles pour expliquer la régularité géométrique se révèle partiellement fautive. La médiane et les parcelles ne sont pas à l'origine du découpage mais sont, au contraire, régularisées a posteriori.
- 41 Si l'on compare avec les autres îlots que possèdent les Hospices, il semble bien que ce soient eux qui aient régularisé ou incité à la régularisation du parcellaire. Pour ce faire ils recouraient au modèle classique de la médiane centrale et de ses subdivisions

géométriques avant de proposer, à partir de 1886, « l'îlot à cour commune ». La régularisation leur semblera particulièrement importante lorsqu'ils envisageront de supprimer la location générale pour traiter directement avec les sous-locataires, comme ils le feront pour l'îlot 166 à partir de 1880, ce qui autorisera la vente à la parcelle. À défaut de trouver, dans les archives, des informations sur le volume du bâti, les nombreux plans renseignent au moins sur son évolution.

- 42 Un regard rapide laisse entrevoir une pérennité du bâti avec un rôle stabilisant ou, du moins, limitant, dans l'évolution du parcellaire. Une observation plus fine s'avérerait donc nécessaire.
- 43 Cette deuxième période est, elle aussi, très intense. Les Hospices découpent la « Terre du Lac » en « masses » pour pouvoir louer séparément. Pour ce qui est de l'îlot 166, ils commencent par louer directement à des « locataires généraux » avant de louer par portions de « masses », descendant ainsi de deux niveaux dans l'échelle de gestion. En définitive, les Hospices ne décident donc que du découpage par « masses » et de l'ouverture des rues. Ils harmonisent a posteriori le parcellaire existant, alors que le bâti et le parcellaire d'origine sont le fait des sous-locataires. Du point de vue morphologique : le lac est comblé mais son orientation continue à se transmettre ; la médiane et les 3 modules géométriques apparaissent ; le bâti se révèle essentiel dans l'ensemble du processus.

De 1880 à nos jours : de la location par parcelles à la destruction-reconstruction de l'îlot

- 44 L'évolution de la rive gauche du Rhône au cours de cette dernière période, qui couvre cent trente et un ans, est impossible à résumer. Pourtant, entre le faubourg de 1880 et le quartier central de 2011, évidemment très différents, le tissu urbain a évolué sans grande rupture. L'événement le plus significatif est le remplacement, dans les années 1970, de l'ancienne caserne par le Centre régional de décision de la Part-Dieu. L'îlot 166, situé six rues plus au nord, en subit l'influence.
- 45 Dès 1880, l'îlot avait acquis sa forme de gestion la plus aboutie, c'est-à-dire la gestion en direct par les Hospices à l'échelle de la parcelle. À cette même date, il avait également atteint sa densité maximale. Il a ensuite lentement muté jusqu'à sa destruction totale dans les années 1960-1970. Les archives racontent en détail la suite de l'histoire, sur laquelle nous ne pouvons nous attarder ici.

La location directe par parcelles

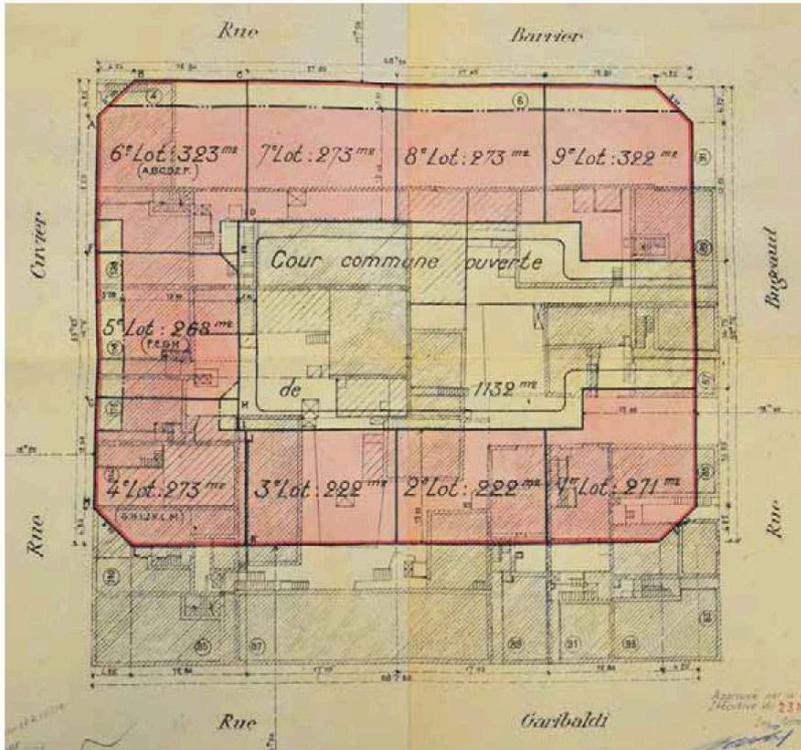
- 46 En 1880, les terrains ayant pris de la valeur, les Hospices mettent un terme à la location générale pour traiter directement avec les sous-locataires. Jusqu'en 1895, les baux ont une durée de quinze ans, et on compte 23 locations²¹. Comparé aux 33 lots figurants sur le plan de 1865, cela traduit une reconfiguration des limites parcellaires mais pas forcément du bâti, lequel évolue malgré tout du fait de démolitions, de constructions, de surélévations et de transformations. En 1880, les surfaces des lots sont plus homogènes qu'en 1865 : elles vont de 71 à 809 m², et plus du tiers font plus de 500 m², pour un îlot dont la surface totale est de 10 073 m².

- 47 Les Hospices multiplient les baux, que compliquent des clauses spécifiques, mais le jeu en vaut la chandelle. Le passage de la location générale à la location par parcelles double quasiment le revenu annuel, qui passe de 8 400 à 13 542 francs. On pourrait penser que dès lors les Hospices gèrent en direct l'ensemble des locataires présents sur leur îlot. Toutefois les archives révèlent que les locataires directs (niveau 2) pratiquent à leur tour la sous-location, et ainsi de suite. C'est le système d'emboîtement dont on a déjà parlé. Cependant, au fil du temps, les informations sur les niveaux inférieurs vont se multipliant²², laissant penser que les Hospices contrôlent de mieux en mieux les sous-locations ou, du moins, sont de plus en plus informés. Après 1880, la structuration interne de l'îlot est achevée.
- 48 La suite, constituée de quatre-vingt-dix années de reconfiguration, sera abordée ici plus rapidement.

Évolution générale de l'îlot jusqu'en 1968

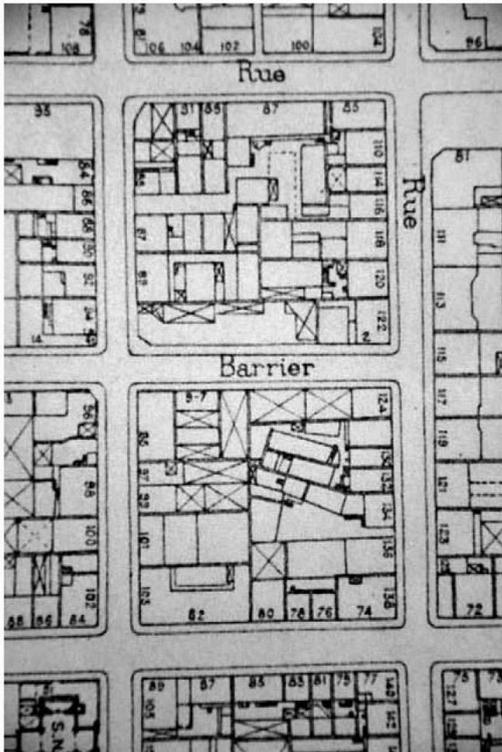
- 49 Après 1880, c'est sur son pourtour que l'îlot connaît des transformations importantes. En 1895 est créée la rue Barrier, qui le divise en deux parties à peu près égales, ce qui change profondément sa configuration. La partie située à l'ouest conserve le numéro d'origine « 166 » (pour plus de clarté, nous l'appellerons « 166 ouest »), tandis que la partie située à l'est devient le « 166 bis » (que nous appellerons « 166 bis est »). Entre 1910 et les années 1970, des élargissements de voies (rues Bugeaud et Garibaldi) entament les deux îlots ; quatre pans coupés sont cédés à la ville aux coins de la « masse » 166 ouest, comme le veut l'usage au milieu du XX^e siècle.
- 50 En 1945, la ville accorde un permis de construire sur l'îlot 166 ouest (3 579 m²)²³. Ce projet d'habitation avec cour commune, quoique très abouti, ne verra jamais le jour (ill. 7 p. 165). Neuf lots, à vendre ou à louer, sont destinés à accueillir des immeubles de 5 à 7 étages autour d'un jardin aménagé. Ce projet fait partie des fameux « îlots à cour commune », dont beaucoup ont déjà été réalisés sur la rive gauche.

Ill. 7. Plan de l'îlot 166 ouest en 1945 et projet de lotissement à cour commune ouverte, non réalisé. Dessiné par le directeur du Domaine des Hospices (Service « Urbanisme appliqué de la ville de Lyon »).



- 51 Sur un plan de 1949 (ill. 8 p. 166) faisant état des deux îlots avant qu'ils ne soient rasés, on peut lire leur évolution, en particulier celle de la ligne médiane est-ouest et de la zone en diagonale. Dans l'îlot 166 ouest, la médiane (A1-E3) qui le divisait en deux parties égales ne s'est, contre toute attente, pas prolongée mais, au contraire, réduite. Dans l'îlot 166 bis est, ce n'est pas cette médiane équidistante qui a été favorisée, mais bien la ligne existant déjà plus au sud (A3-E4), influencée par la zone de perturbation en diagonale, et qui coupe donc l'îlot en deux parties inégales. Au sud de cette ligne, cependant, la zone en diagonale a disparu.

Ill. 8. Plan des îlots 166 bis est et 166 ouest en 1949. Détail d'un plan général de Lyon (en ligne sur le site des AML).



- 52 Dans les deux cas, les efforts de rationalisation des Hospices ne parviennent pas à résorber les deux perturbations de départ (le carré à l'ouest : G ; la diagonale à l'est : E). L'important retrait d'alignement sur la rue Garibaldi n'est pas encore réalisé, dans l'attente sans doute de démolitions prochaines, visibles sur plusieurs plans²⁴ et qui débutent par l'îlot 166 ouest, le long de la rue Garibaldi. On n'a pas trouvé jusqu'à aujourd'hui de représentation des deux îlots avant leur destruction. Ils devaient ressembler aux îlots vétustes qui existaient encore sur les terrains des Hospices en 1981 et qui ont fait l'objet d'un reportage photographique²⁵ effectué par nos soins (ill. 9 p. 167). Ils étaient entourés d'immeubles d'habitation de 1 à 5 étages avec des commerces en rez-de-chaussée. Le cœur de l'îlot, peu éclairé, concentre ateliers et lieux de stockage. Les matériaux sont ceux qu'on utilise à l'époque pour les constructions simples : tout-venant ; maçonneries avec pierres ; pisé de terre ou de mâchefer caractéristique de la région ; toits en tuiles romaines [Bertin, Cléménçon et Idrissi 1981-1983 ; Alex 2011].

Ill. 9. Îlot vétuste sur les terrains des Hospices proches des 2 îlots 166 (cliché A.-S. Cléménçon, 1981).



Vente, démolition et nouvelles constructions

- 53 Parallèlement à leur politique de location du sol, les Hospices avaient pour habitude de vendre leurs « masses » lorsqu'elles étaient considérées comme « mûres », c'est-à-dire lorsque leur valeur était au plus haut. Les vendre dans ces conditions permettait non seulement d'en retirer un profit immédiat mais aussi de donner de la plus-value aux terrains alentour, qui étaient souvent également leur propriété.
- 54 La restructuration des deux îlots est certainement induite par la création du nouveau centre de la Part-Dieu, qui entraîne une modernisation du quartier et une hausse des prix du foncier. Les deux îlots sont vendus²⁶, le parcellaire et le bâti détruits. Le permis de construire d'un des deux îlots, le 166 bis est, a été retrouvé²⁷. Grâce aux plans et documents qu'il contient, on sait que l'Office municipal des HLM de Lyon a commandé à deux architectes connus, René Gages et Michel Marin, deux immeubles d'habitation sur cet emplacement. Ces immeubles ont été construits entre 1969 et 1971. René Gages est à l'époque un des leaders du Mouvement moderne à Lyon [Ray 2010]. Il réalise ici une construction typique de ce mouvement : barres posées sur des galettes, hauteur élevée (13 étages), forte densité, façades très percées, béton brut (ill. 10 p. 168). L'îlot 166 ouest a sans doute été construit quelques années plus tard car il est pour ainsi dire de même facture. Jusqu'à aujourd'hui, les deux îlots n'ont quasiment pas subi de transformations.

III. 10. Ilots 166 bis est au premier plan et 166 ouest à l'arrière-plan, une fois reconstruits (cliché A.-S. Cléménçon, 2009).



Conclusion

- 55 Avant de comparer les résultats de l'analyse archéogéographique avec ceux de l'histoire des formes urbaines [Cléménçon 1999], rappelons rapidement comment a évolué le territoire qui, pendant près de trois cents ans, a accueilli « l'îlot du lac ».
- 56 Durant toute la première période (1725-1839), le parcellaire et l'occupation rurale subsistent. Vers 1811 apparaît le lac. Les Hospices civils de Lyon, propriétaires du sol, louent le Domaine de la Part-Dieu à un fermier unique.
- 57 Au cours de la deuxième période (1839-1853), on voit se détacher une partie du domaine, la « Terre du Lac », et on assiste aux premières constructions dont les fonctions sont plus en rapport avec la ville qui se rapproche. Les voies sont tracées, et l'îlot acquiert sa forme au sein du damier de l'architecte Morand. Les Hospices passent de la gestion directe du Domaine à la gestion de la « Terre du Lac » mais n'en contrôlent pas pour autant le parcellaire et le bâti. En effet, parallèlement à la vente, les Hospices ont mis en place un système de location par emboîtement. Les responsables des premières implantations sur la « Terre du Lac » semblent être les sous-locataires du niveau 5.
- 58 Au cours de la troisième période (1853-1880), les Hospices divisent la « Terre du Lac » et louent des îlots entiers, puis des portions d'îlot, à des « locataires généraux ». Le lac est comblé. L'îlot se couvre rapidement de constructions et, en 1880, il atteint sa densité maximale. Les Hospices, à l'origine du découpage par îlots, se contentent de régulariser a posteriori le parcellaire existant.
- 59 Au cours de la quatrième et dernière période (1880-2011), on passe de la location par parcelles à la destruction-reconstruction de l'îlot. En 1880, les Hospices étaient déjà parvenus à la forme de gestion la plus fine, celle de la parcelle, qu'ils conserveront

jusqu'à la vente de l'îlot. Puis, l'intérieur de l'îlot va progressivement muter du fait de reconfigurations du parcellaire autour du bâti. Le pourtour de l'îlot sera lui aussi modifié : il sera divisé en deux. Pourtant les perturbations du tissu apparues dès l'origine, comme la diagonale parallèle au lac, continuent à évoluer et à résister à la régulation rationnelle des Hospices. Dans les années 1960-1970, les deux îlots seront vendus et feront l'objet d'une destruction totale et de la reconstruction telle qu'on la voit encore. On change alors la façon de « faire la ville » : à la lenteur par ajouts successifs et remplacements progressifs à l'échelle de la parcelle succède la rapidité à l'échelle de l'îlot.

- 60 L'histoire des formes urbaines livre, quant à elle, des résultats spécifiques. L'étude de cet îlot a fait émerger des processus essentiels à la compréhension de la ville ordinaire et a enrichi les recherches effectuées sur ce territoire.
- 61 Plusieurs phénomènes se dégagent ici, qui forment un tout cohérent, probablement valable pour tous les types d'urbanisation.
- 62 Malgré la planification rigoureuse des voies en damier, ce qui se passe entre ces voies relève en fait de la fabrication de la ville ordinaire.
- 63 L'extrême complexité des modes de faire-valoir du sol et de son histoire morphologique est mise en évidence. L'étude distingue non seulement les différents acteurs mais aussi leur action sur la morphologie. Elle distingue également la propriété (les Hospices), la gestion (la location) et l'usage du sol (ce qu'en font les locataires). À Lyon, sur la rive gauche du Rhône, ces mécanismes existent depuis le XVIII^e siècle et continuent d'exister.
- 64 L'échelle de gestion diminue à mesure qu'augmente la valeur foncière. En d'autres termes, plus le terrain prend de valeur plus la zone directement gérée par les Hospices se réduit. En effet, la gestion des Hospices se décline jusqu'à cinq niveaux : le Domaine de la Part-Dieu ; une partie de ce domaine : la « Terre du Lac » ; une partie de cette terre : la « masse » 166 ; des portions de cette « masse » : les masses 166 ouest et 166 bis est ; différentes parties de ces portions : les parcelles. Ce qu'il faut, c'est trouver un équilibre entre gestion et rentabilité. Le temps nécessaire pour passer de la gestion en direct du grand domaine rural à celle de la parcelle urbaine a été de quarante-six ans (1834-1880), un temps relativement court, et ce du fait de l'urbanisation rapide.
- 65 Ce travail montre le niveau de complexité que peut atteindre la location du sol, avec cet extraordinaire emboîtement.
- 66 Ce cas d'école établit également l'importance du bâti et son imbrication étroite avec le parcellaire dans les processus morphologiques. Ce qui est rendu visible par leur évolution conjointe et pourtant distincte dans le temps. Cette notion n'a quasiment jamais été abordée par l'archéogéographie parce que les périodes anciennes, les plus étudiées, livrent surtout des éléments en deux dimensions.
- 67 Notons enfin qu'il n'existe pas d'état initial ou d'état de référence dans l'histoire morphologique mais une succession d'états, qui peuvent se modifier progressivement ou brutalement. C'est donc bien la dynamique qui importe.
- 68 En quoi l'archéogéographie et l'histoire des formes urbaines sont-elles donc complémentaires ?
- 69 Le test de « l'îlot du lac » révèle les grandes qualités que présentent les outils archéogéographiques. Ces outils sont très performants, non seulement pour décrire un état caractérisé par un relevé à un moment donné mais aussi pour identifier des

dynamiques antérieures alors même que leur origine historique est inconnue. Ils permettent aussi de mettre en évidence les éléments de régularité et de perturbation. Cette hiérarchisation est très utile à l'analyse historique, qui, sans cela, pourrait sous-estimer certains mécanismes. Si les hypothèses que formule l'archéogéographe peuvent être erronées, ce n'est jamais dans l'analyse purement morphologique mais plutôt dans l'interprétation qui en est faite.

- 70 En fin de compte on peut dire que l'archéogéographie et l'histoire des formes urbaines correspondent à deux niveaux de savoir. L'archéogéographie permet d'atteindre, dans tous les cas de figure, un premier niveau d'interprétation dès lors qu'un relevé est disponible. L'histoire des formes urbaines permet d'atteindre un deuxième niveau, infiniment plus précis, mais seulement dans les cas exceptionnels où les sources existent. La plupart du temps, seul le premier niveau est accessible, ce qui est déjà immense.
- 71 Les deux méthodes, l'une fondée sur des hypothèses, l'autre sur la preuve historique, sont complémentaires. Un chantier s'ouvre à nous : chercher, à partir des observations de l'archéogéographie et lorsque cela est possible, des réponses dans l'histoire des formes urbaines. Les processus à l'origine des dynamiques morphologiques ne sont pas illimités, et on doit pouvoir les répertorier et les mettre en relation avec leurs conséquences formelles.

BIBLIOGRAPHIE

Alex, Dorothée — 2011, « Petit guide des architectures en pisé à Lyon ». Mémoire sous la direction de Rainier Hodde. École nationale supérieure d'architecture de Lyon.

Bertin, Dominique, Anne-Sophie Cléménçon et Domar Idrissi — 1981-1983, « L'architecture en terre, un mode de construction urbain. Le cas de Lyon et sa banlieue », in *François Cointeraux, 1740-1830 : architecture de terre*. Paris, Ministère de l'urbanisme et du logement, Secrétariat de la recherche architecturale.

Chouquer, Gérard — 2003, « Introduction », in G. Chouquer ed., *Objets en crise, objets recomposés (Études rurales 167-168)* : 13-31. — 2007, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*. Coimbra-Porto, Centro de estudos arqueológicos das Universidades de Coimbra e Porto.

Cléménçon, Anne-Sophie — 1997, « Le plan Crépet de 1845 : projet utopique ou modèle pour le troisième plan d'extension de La Guillotière ? », in *Forma urbis. Les plans généraux de Lyon, XVI^e-XX^e siècle*. Lyon, Archives municipales de Lyon no 10 : 103-109. — 1999, « La fabrication de la ville ordinaire. Pour comprendre les processus d'élaboration des formes urbaines. L'exemple du domaine des Hospices civils de Lyon. Lyon-Guillotière. Rive gauche du Rhône, 1781-1914 ». Thèse. Université Lumière-Lyon 2. — 2008-2009, « Construire la ville en louant le sol. L'exemple français des Hospices civils de Lyon, de 1781-1914 ». Traduit en japonais dans *Dokkyo Law Review*, revue éditée par la Société de droit et de politique de l'Université de Dokkyo. — 2009, « La fabrication de

la ville ordinaire : des processus pérennes ? », in *Actes du colloque « Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses »* (Université Paris X-Nanterre, 15-17 mars 2007).

Galinié, Henri — 2000, *Ville, espace urbain et archéologie*. Tours, Éditions de la Maison des sciences de la ville, « Sciences de la ville » 16.

Noizet, Hélène — 2007, *La fabrique de la ville*. Paris, Publications de la Sorbonne.

Rey, Jacques — 2010, *Lyon, cité radieuse. Une aventure du Mouvement moderne international*. Lyon, Éditions Libel.

Robert, Sandrine — 2003, « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *Études rurales* 167-168 : 115-131.

NOTES

1. Appellation de l'auteure : à proximité se trouve la rue du Lac, où est située l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

2. Les archives des Hospices civils de Lyon (HCL) déposées aux Archives municipales de Lyon (AML) contiennent les délibérations sur la politique foncière, les registres de location et de vente des terrains, les actes notariés et les courriers, indiquant en particulier l'identité et la profession des locataires. À quoi s'ajoutent d'autres sources comme les archives de la Compagnie des ponts du Rhône, les permis de construire et les plans de Lyon, ainsi que des informations en provenance du Service d'urbanisme.

3. Les historiens s'intéressent depuis quelque temps à la « ville ordinaire » mais n'abordent pour ainsi dire jamais l'aspect morphologique, à part quelques exceptions comme Hélène Noizet [2007]. Le terme « fabrication » est préféré ici à celui de « fabrique » défini par Henri Galinié [2000] et précisé par Hélène Noizet [2007]. En effet, bien que les deux termes aient globalement le même sens et renvoient aux interactions entre société et espace, ces deux auteurs ne prennent en compte que les réseaux viaires et le parcellaire, négligeant le troisième composant de la ville : le bâti. En outre, l'expression « fabrication de la ville ordinaire » est antérieure [Cléménçon 1999].

4. Voir les travaux de Gérard Chouquer mais aussi ceux des archéogéographes de la nouvelle génération comme Sandrine Robert, Cédric Lavigne et Magali Watteaux. Voir également *Études rurales* 167-168.

5. Service « Urbanisme appliqué de la ville de Lyon », dossier « Archives lotissements n° 419, Communauté urbaine de Lyon, Archives 1305W018 = n° DDE, pétitionnaire : HCL, terrain : rue Garibaldi, Bugeaud, Cuvier, Barrier ». Extrait de la délibération HCL du 30 mai 1945.

6. Sur le projet de Morand et sur les extensions du plan, voir Anne-Sophie Cléménçon [1997 et 1999].

7. AML, fonds HCL, délibérations du Conseil d'administration des HCL, 12 mars 1851 : « Archives HCL, Administration centrale, 1LP 116 », p. 86.

8. AML, dossier « Compagnie des Ponts sur le Rhône à Lyon », 333WP, 028, sous-dossier « Pré au Lac ».

9. Les bâtiments en question sont sans doute la ferme de la Part-Dieu, mais, sur les plans, au nord-est de celle-ci, une autre construction est visible.

10. Acte devant notaire de la location « bail à ferme » du 26 mai 1840, passé entre le directeur de la Compagnie des Ponts sur le Rhône et le négociant Paulin Genton.
11. Toutes les informations sur les locations de cette période proviennent des archives de la Compagnie des Ponts sur le Rhône déposées aux Archives municipales de Lyon. Voir dossier « Compagnie des Ponts sur le Rhône à Lyon », 333WP, 028, sous-dossier « Pré au Lac ».
12. Une partie de la « Terre du Lac » étant destinée au jeu de boules, Paulin Genton ne peut occuper que 32 000 m² de terrain autour de l'emplacement destiné au jeu. Le plan n'étant pas joint au texte, il a été impossible de localiser ce jeu de boules.
13. Dossier blanc « Affaire du Pré au Lac, pièces anciennes », lettre de Paulin Genton à la Compagnie du Rhône.
14. Dossier « Déclaration des sous-fermiers du Pré au Lac ».
15. Le 20 février 1845, ce cahier des charges est mis en consultation et des affiches le font savoir à la population.
16. AML, fonds HCL, délibérations du Conseil d'administration des HCL, 1851, « Archives HCL, Administration centrale, 1LP 116 », 12 mars 1851, p. 86.
17. En général, le mot « masse » est employé pour désigner un lot non bâti, le mot « îlot » désignant, lui, un lot bâti. Toutefois les HCL emploient le plus souvent le mot « masse » dans leurs archives.
18. AML, fonds HCL, délibérations du Conseil d'administration des HCL, 1853, « Archives HCL, Administration centrale, 1LP 118 », 1^{er} juin 1853, p. 160.
19. En effet, les archives des Hospices permettent seulement d'avoir accès à leurs locataires directs mais pas aux niveaux inférieurs (les sous-locataires), sauf lorsqu'ils passent de la location générale aux sous-locations, comme en 1880. Sinon, il faut un cas exceptionnel comme celui de la Compagnie des Ponts pour avoir accès à ces informations.
20. Les informations concernant ces 3 baux proviennent des AML (fonds HCL, locations, actes notariés, courriers et plans des parcelles collés, boîte d'archives 2NP 139, masses 166 et 166 bis, locations de 1853 à 1969).
21. AML, fonds HCL, 2NP 57, registre « Location des terrains urbains : 1885 à 1905 ».
22. En 1910 apparaît dans les registres de location la mention « sous-locations acceptées ». Ainsi, le 22 février 1921, les Hospices acceptent qu'un locataire de niveau 3, 91 rue Garibaldi, vende sa maison à une personne qui va également reprendre sa sous-location du sol. Voir AML, fonds HCL, boîte d'archives 2NP 139, masses 166 et 166 bis, locations de 1853 à 1969, acte du 22 février 1921.
23. Service « Urbanisme appliqué de la ville de Lyon », dossier « Archives lotissements n° 419, Communauté urbaine de Lyon, Archives 1305W018 = n° DDE, pétitionnaire : HCL, terrain : rue Garibaldi, Bugeaud, Cuvier, Barrier ». Un plan plus ancien mentionne déjà un projet de cour dans les deux îlots en 1925.
24. Conservés sur CD-Roms au Service « Urbanisme appliqué de la ville de Lyon », 198 avenue Jean Jaurès.
25. En cours de publication par la photothèque de l'École normale supérieure de Lyon.
26. L'îlot 166 bis est vendu en 1968. Pour l'autre, nous ne connaissons pas la date.

27. AML, « Carton 376 W 003 ». Dans les archives des Hospices, concernant ces deux îlots, on note que des locataires ont porté plainte contre les Hospices. Une étude plus poussée permettrait d'en savoir plus à ce sujet.

RÉSUMÉS

Résumé

Anne-Sophie Cléménçon, *L'îlot du lac : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines*

À partir d'une observation fine de « l'îlot du lac », situé sur la rive gauche du Rhône à Lyon, cet article vise deux objectifs principaux. En trois cents ans, cet îlot, à l'instar de nombreux autres, est passé de l'état rural à l'état urbain. Il s'agira donc ici d'approfondir certains points de la « fabrication de la ville ordinaire ». Que se passe-t-il au sein des îlots lorsque seul le réseau viaire est rigoureusement planifié, le reste étant laissé à une urbanisation non contrôlée ? Quelles sont les conséquences de la gestion foncière sur la morphologie, en particulier autour de la question complexe de la location du sol plus courante qu'on ne le croit ? Le deuxième objectif consiste à évaluer ce que « l'histoire des formes urbaines » peut apporter à la démarche archéogéographique. L'idée, à terme, est de tester la validité des transferts de connaissance en comparant ces deux méthodes.

Abstract

Anne-Sophie Cléménçon, *The "îlot du lac": between archaeogeography and the history of urban forms*

Based on a detailed examination of the "îlot du lac", located on the left bank of the River Rhône in Lyon, this paper has two main objectives. Over the course of the past three hundred years, this originally rural island has been incorporated, like many others of its kind, into an urban landscape. The aim will be to probe deeper into various aspects of the "making of the ordinary city". What happens on îlots when the road network is the only rigorously planned feature of urban development, while everything else is subject to uncontrolled urbanization? What is the impact of land management on land morphology, particularly in relation to the complex problem of land rent (a more common issue than is often assumed)? The second objective is to evaluate the potential contribution of "the history of urban forms" to archaeological research. Ultimately, the aim is to assess the validity of knowledge transfers by comparing the two methods.

INDEX

Mots-clés : ville ordinaire, Hospices civils de Lyon, location du sol par emboîtement, archéogéographie, l'îlot du lac, Lyon

Keywords : land rent, Lyon Civil Hospices, ordinary town, urban story, archeogeography, Lyon